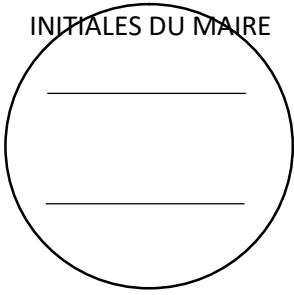


INITIALES DU MAIRE



**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le 14 juin 2025, à 9 h 00, au Centre communautaire de l'île.

Sont présents, monsieur le conseiller Charles Méthé et mesdames les conseillères Joanie Harrison et Luce Provencher. Tous formant quorum, sous la présidence de madame Louise Newbury, mairesse.

Assiste également à la séance : Mme Sophie Sirois, directrice générale et greffière-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Est absent : Le conseiller, M. André-Pierre Contandriopoulos

1. Ouverture de la séance

Mme Louise Newbury, mairesse, déclare la session ouverte à 9h04.

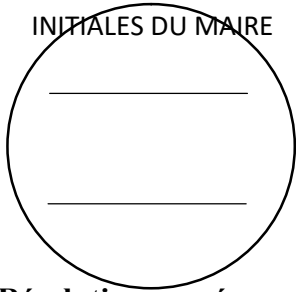
2. Vérification du quorum

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par Mme Joanie Harrison, que le conseil adopte le projet d'ordre du jour tel que présenté.

Résolution numéro
25.06.14.01

INITIALES DU MAIRE



**Résolution numéro
25.06.14.02**

4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2025

Les membres ont reçu le procès-verbal

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyé par M. Charles Méthé:
Qu'il y ait dispense de lecture du procès-verbal puisque les membres l'ont déjà reçu;
Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2025.

5. Suivi au procès-verbal

- La borne électrique double devrait être livrée d'ici la fin juin.
- Une dérogation mineure a été approuvée par le conseil.
- L'achat de trois (3) poubelles publiques est complété et présentement en production.
- Remerciement à M. Denis Cusson pour ses années de service comme directeur général à la municipalité.
- Les permis ont été émis.
- Les comptes ont été payés.

6. Rapport de la mairesse

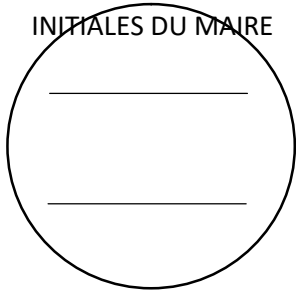
Bonjour,

Administration municipale

Nous avons une importante nouvelle ce matin, pour ceux qui ne le savent pas encore, vous allez apprendre que Sophie quitte son poste de directrice générale pour se trouver du travail sur terre ferme et que c'est Gérald Dionne qui prendra la relève à partir du début de juillet. C'est un autre recommencement et une autre réalité qui nous attend.

Politique familiale

Les membres du comité de pilotage poursuivre leur travail avec la précieuse collaboration de Julie Couvrette. Nous sommes à finaliser le plan



d'action élaboré à partir de l'analyse du sondage et du forum 2022. Il sera soumis en consultation publique vendredi 18 juillet prochain. Nous avons choisi une formule en fin d'après-midi, de 16h à 18h.

Règlements d'urbanisme

Nous préparons des modifications des règlements d'urbanisme pour encadrer entre autres l'utilisation de tente de prospecteur et de camion de type Food truck. Nous espérons pouvoir les sortir prochainement accompagnés d'une carte de zonage modifiée.

Travaux de construction / rénovation

Les travaux vont bon train. L'entrepreneur compte terminer le tout d'ici deux semaines. Nous allons enfin pouvoir récupérer nos bâtiments. Pour le garage municipal, l'électricité s'installera un peu plus tard puisque le poteau doit être installé à la fin de juin seulement.

Cimetière

Nous avons eu quelques demandes pour le cimetière dans le courant de l'année. J'ai dû faire quelques recherches auprès de la Fabrique de L'Isle-Verte et du Curé Jean-François Mélançon qui m'a confirmé que le cimetière était sous l'entière responsabilité de la Municipalité et que nous devons tenir notre propre registre et avoir nos propres règles. Nous allons donc travailler prochainement sur une politique d'utilisation du cimetière qui comprendra la concession de lots et les travaux d'enterrement qui seront réalisés par la municipalité.

Bonne réunion.

7. Correspondance

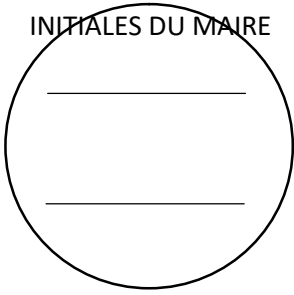
La liste de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

8. Première période de questions

Deux (2) personnes sont présentes;

(Voir enregistrement de la séance)

INITIALES DU MAIRE



**Résolution numéro
25.06.14.03**

9. Affaires en cours

9.1 Vente de la plateforme du F-550

CONSIDÉRANT QUE la plateforme du camion Ford 550, remplacée par la benne de l'ancien camion est un bien en surplus pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition reçue de M. Marius Ouellet pour l'acquisition de la plateforme pour un montant de 3000\$;

Il est **proposé par M.** Charles Méthé, appuyée par Mme Luce Provencher que le conseil adopte la proposition d'achat de la plateforme, de M. Marius Ouellet, au montant de 3000\$.

9.2 Garage municipal - Demande de paiement - reporté

9.3 Cabane à l'huile - Demande de paiement - reporté

9.4 Cabane du criard - Demande de paiement - reporté

9.5 Concassage de roc, Côte du Portage – Demande de paiement- reporté

10. Affaires nouvelles

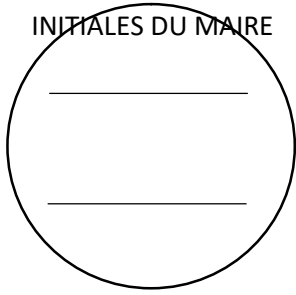
10.1 Avis de motion : Règlement d'emprunt 210 – TECQ 2024-2028

Mme Joanie Harrison conseillère, par la présente : Donne avis de motion, qu'il sera adopté, a une séance subséquente le règlement numéro 210 décrétant un emprunt temporaire pour l'exécution des travaux prévus à la programmation TECQ 2024-2029 en attendant le versement de la subvention accordée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Et dépose le projet du règlement numéro 210 intitulé Règlement décrétant un emprunt de 500 000 \$ afin de financer la subvention du

**Résolution numéro
25.06.14.04**

INITIALES DU MAIRE



**Résolution numéro
25.06.14.05**

ministère des Affaires municipales et de l'Habitation accordée dans le cadre du programme TECQ 2024-2028.

10.2 Dépôt du règlement d'emprunt 210 – TECQ 2024-2028

ATTENDU que ce règlement est adopté conformément au deuxième alinéa à l'article 1061.1 du Code municipal du Québec ou au deuxième alinéa du troisième paragraphe à l'article 567 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que le programme de financement 2019-2024 TECQ est fermé, que tous les travaux ont été réalisés et que l'emprunt temporaire pour financer ces travaux vient à échéance en 2025;

ATTENDU la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 18 juillet 2024, d'une édition 2024-2028 du programme de financement TECQ, par lequel un montant de 515 069\$ est accordé à la Municipalité pour la réalisation de certains travaux dont entre autres la restauration de bâtiments et de réparation des voies publiques;

ATTENDU la confirmation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 15 avril 2025, d'un montant additionnel de 75 000\$ qui s'ajoute à l'édition 2024-2028 du programme de financement TECQ, pour la réalisation de certains travaux dont entre autres la restauration de bâtiments et de réparation des voies publiques;

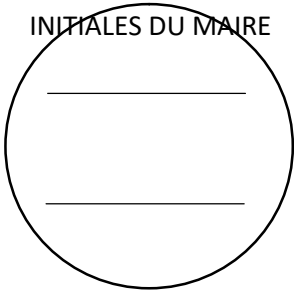
ATTENDU que la subvention est versée sur une période de cinqans;

ATTENDU qu'il est nécessaire d'emprunter une somme de 500 000 \$ pour financer les travaux autorisés par le programme TECQ en attente du remboursement annuel par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

ATTENDU que l'avis de motion a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 juin 2025 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

En conséquence, il est donc proposé par _____, appuyé par _____ que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. Le préambule fait partie intégrante du règlement.



ARTICLE 2. Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du programme TECQ, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 500 000 \$. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter les montants nécessaires jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de cinq ans.

ARTICLE 3. La municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, conformément à la reddition de compte annuelle sur les travaux réalisés.

ARTICLE 4. Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est imposé par le présent règlement et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

**Résolution numéro
25.06.14.06**

10.3 Entente de location SIRIV - MNDDSD

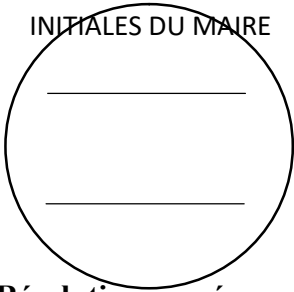
CONSIDÉRANT la disponibilité d'un bureau dans l'édifice du bureau municipal;

CONSIDÉRANT la proposition de location reçue de la SIRIV;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison **QUE** le conseil autorise la location d'un bureau chauffé de 170 pieds carrés au rez-de-chaussée du bureau municipal pour un montant de 150\$ par mois;

QUE la Municipalité autorise l'utilisation d'un espace au sous-sol du centre communautaire pour l'installation de 2 armoires fermées.

INITIALES DU MAIRE



**Résolution numéro
25.06.14.07**

**Résolution numéro
25.06.14.08**

10.4 Sauvegarde des données – Contrat avec ATRIA

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire améliorer la sauvegarde des données de façon à les rendre plus sécuritaire et ceci afin d'éviter toute perte de ses données dû à des éléments hors de son contrôle;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu une soumission de ATRIA TI pour la sauvegarde de ses données sur un serveur selon des coûts suivants :

- Coûts de mise en place du système au montant unique de 172.46\$ TTI;
- Coûts récurrents mensuels de 205.81 \$ TTI;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par Mme Luce Provencher **QUE** le conseil accepte la soumission de ATRIA TI pour les sommes mentionnées et procède à la mise en service de la sauvegarde externe du serveur;

QUE la sauvegarde soit effectuée au moins une fois par semaine.

10.5 Départ de la directrice générale en poste

CONSIDÉRANT QUE Mme Sophie Sirois est entrée en fonction le 6 janvier 2025 comme directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs;

CONSIDÉRANT le caractère insulaire de l'île et que les contraintes et les horaires de traverse sont un défi de taille pour une personne ne résidant pas sur le territoire;

CONSIDÉRANT que dans ces conditions il est difficile pour Mme Sirois de remplir pleinement son rôle de directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs ;

Il est **proposé par M. Charles Méthé**, appuyée par Mme Joanie Harrison.

QUE le conseil prenne acte du retrait de Mme Sophie Sirois en tant que directrice générale de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et

INITIALES DU MAIRE

Résolution numéro
25.06.14.09

Résolution numéro
25.06.14.10

ce, à partir du 4 juillet 2025 ;

QUE le conseil remercie Mme Sirois pour le temps consacré à la gestion de la municipalité depuis son entrée en fonction le 6 janvier 2025 et pour les efforts qu'elle a mis pour s'adapter au caractère insulaire malgré que son lieu de résidence ne soit pas sur l'île Verte.

10.6 Embauche d'un nouveau directeur général

CONSIDÉRANT le départ de la directrice générale;

CONSIDÉRANT les recherches effectuées pour combler le poste vacant à la direction générale;

CONSIDÉRANT que M. Gérald Dionne avait déjà manifesté son intérêt pour le poste de directeur général et secrétaire trésorier;

CONSIDÉRANT les discussions engagées avec M. Gérald Dionne pour combler le poste à la direction générale ;

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Dionne a déjà été directeur général pour la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs et qu'il satisfait aux exigences de la Municipalité pour le poste;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyée par Mme Luce Provencher.

Que le conseil embauche M. Gérald Dionne à titre de directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs au terme d'une entente contractuelle ;

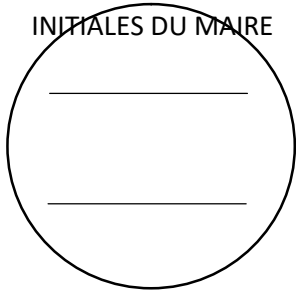
QUE l'entrée en fonction soit faite à compter du 7 juillet 2025

QUE Mme Louise Newbury, mairesse, soit mandatée pour signer un contrat de travail pour et au nom de la Municipalité selon les modalités discutées et convenues entre les parties.

10.6.1 Autorisation de signature à M. Gérald Dionne et d'accès aux divers ministères, l'institution financière et divers organismes

CONSIDÉRANT QUE M. Gérald Dionne a été nommé directeur général et greffier-trésorier par la résolution 25.06.14.09 ;

Il est **proposé par M. Charle Méthé** appuyée par Mme Joanie Harrison que :



**Résolution numéro
25.06.14.11**

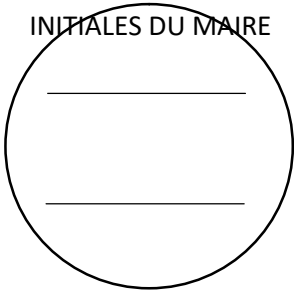
- M. Gérald Dionne soit ajoutée comme signataire des comptes de la Municipalité et qu'il soit autorisé à faire les démarches, à cet effet, auprès de la Caisse Desjardins de Viger et Villeray, Desjardins entreprises et ACCÈS-D;
- M. Gérald Dionne soit autorisé à faire les démarches pour obtenir les accès nécessaires à tous les comptes générés au nom de la Municipalité, notamment : Gouvernement du Québec (Revenu Québec, Clic-SEQUR – et autres ministères et organismes), Agence de revenu du Canada, PG, Fond de solidarité (FTQ), ainsi que les fournisseurs de la Municipalité. **Adoptée à l'unanimité**

10.6.2 Demande de carte de crédit auprès de Visa Desjardins

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de certains achats liés à la délégation de pouvoirs déterminée par le Règlement de gestion contractuelle, il est nécessaire que le directeur général ait accès à une carte de crédit donnant accès au fonds nécessaires et limités pour ces achats ;

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyé par M. Charles Méthé :

1. Que la Résolution numéro **25.02.21.10**, autorisant Mme Sophie Sirois à contracter en vue de demander l'émission d'une carte de crédit, soit abrogée et remplacé par les articles suivants;
2. Que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs délègue à M. Gérald Dionne, directeur général le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. Que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. Que la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. Que la personne identifiée au point 1 soit autorisée à signer tout



document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. Que la personne identifiée peut désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

6. Que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation;

11. Urbanisme

11.1 Rapport du Comité Consultatif d'Urbanisme (Mme Louise Newbury)

La réunion du CCU s'est tenue le samedi 7 juin. Une (1) demandes de permis a été traitée et une revue du projet de modification des règlements d'urbanisme a été fait avec le CCU.

11.2 Adoption procès-verbal du CCU du 3 mai 2025

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyée par Mme Joanie Harrison que le conseil adopte le procès-verbal du CCU de la réunion du 3 mai 2025.

11.3 Demande de dérogation mineur

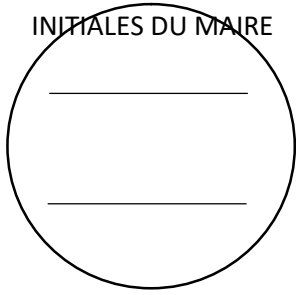
11.3.1 Fixation de la date de traitement de la demande de dérogation mineure de M. Daniel Melançon, 3702 Chemin de l'Île.

Description sommaire de la demande : Le propriétaire a construit un bâtiment secondaire à 30 mètres de la ligne des hautes eaux ce qui contrevient à la réglementation municipale et aux exigences de la grille de spécification qui interdit toute construction dans une bande de protection riveraine de 50 mètres. Un avis d'infraction pour l'implantation dérogatoire du bâtiment et pour la construction d'une terrasse sans permis a été émis par l'inspectrice en bâtiment et en environnement le 30 avril 2025 après la réception d'un certificat de localisation.

**Résolution numéro
25.06.14.12**

**Résolution numéro
25.06.14.13**

INITIALES DU MAIRE



Le propriétaire demande une dérogation mineure pour que soit autorisée l'implantation de son bâtiment à 30 mètres tel que construit puisqu'il considère qu'un déplacement du bâtiment serait techniquement difficile et trop onéreux.

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure déposée par le demandeur le 16 mai 2025 ;

Il est **proposé par Mme Luce Provencher**, appuyé par M. Charles Méthé, que la demande de dérogation mineure de M. Daniel Mélançon soit traitée à la séance du conseil du 12 juillet 2025 et qu'un avis décrivant la portée de la demande de dérogation mineure soit préalablement transmis aux citoyens conformément aux règlements en vigueur et qu'un avis soit demandé au CCU.

11.4 Demande de permis

11.4.1 Demande de permis de lotissement 3701, Chemin de l'Île

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment a reçu le 14 mai 2025 une demande de permis (2025-501) de M. Bruno Fortin pour un projet de lotissement sur le terrain au matricule 8422-50-7363-0-000-0000, 3701, Chemin de L'Île. La demande consiste à séparer le terrain d'origine en deux lotissements distincts ;

CONSIDÉRANT QUE les demandes de lotissement sont assujetties au Règlement de lotissement 203-3 et doivent être approuvées par le Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'inspectrice en bâtiment et en environnement a validé la conformité du projet de lotissement au règlement de lotissement 2003-3;

CONSIDÉRANT QUE le CCU doit émettre un avis, au Conseil municipal, sur toute demande de lotissement soumise et qu'il a émis un avis favorable ;

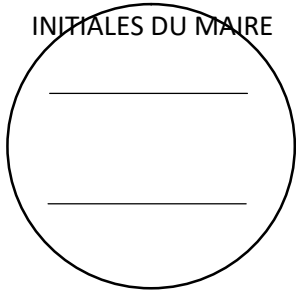
PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Mme Joanie Harrison, appuyé par M. Charles Méthé :

QUE le conseil autorise la demande de permis de lotissement de M. Bruno Fortin, qui permettra de scinder le terrain en deux lotissements distincts, pour le terrain au matricule 8422-50-7363-0-000-0000, 3701, Chemin de L'Île ;

Que la résolution soit transmise à l'inspectrice en bâtiment et en environnement afin qu'elle délivre le permis.

**Résolution numéro
25.06.14.14**

INITIALES DU MAIRE



12. Rapport de représentation des membres du conseil

12.1 M. Charles Méthé, conseiller poste 1

Société Inter-Rives : Aucun suivi.

Société du Parc Kiskotuk : La saison est démarrée

12.2 M. André-Pierre Contandriopoulos, conseiller poste 2

Comité de santé : Absent

Corporation des Maisons du Phare : Absent

12.3 Mme Joanie Harrison, conseillère poste 3

Bibliothèque : La programmation est finalisée.

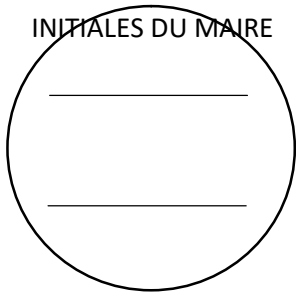
Centre de récupération : Aucun suivi.

12.4 Mme Luce Provencher, conseillère poste 4

Corporation de développement et de gestion touristique :

- Deux guides seront subventionnés pour l'école Michaud et le musée du Squelette.

INITIALES DU MAIRE



- Le matériel et les équipements sont sortis.
- L'exposition sera remontée.

Corporation de la Culture et des Loisirs :

- *Le programme est finalisé.*
- *Demande de soutien financier à la municipalité pour l'achat de 10 nichoirs.*

13. Rapport de la directrice générale

La directrice générale dépose son rapport d'activités et en fait la présentation.

14. Trésorerie

14.1 Adoption des comptes du mois

Il est **proposé par Mme Joanie Harrison**, appuyé par M. Charles Méthé, que le conseil adopte les comptes présentés à ce jour au montant total de 53 450.62 \$ tels que présentés. Les salaires nets représentent 14 449.77 \$.

15. Deuxième période de questions

Deux (2) personnes sont présentes;

(Voir enregistrement de la séance)

16. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, la levée de l'assemblée est **proposée par Mme Joanie Harrison**, à 9h47.

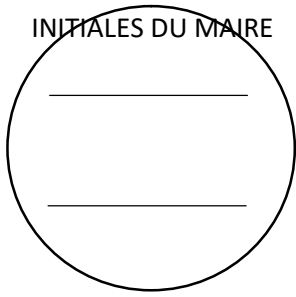
Louise Newbury, mairesse

Sophie Sirois, directrice

**Résolution numéro
25.06.14.15**

**Résolution numéro
25.06.14.16**

INITIALES DU MAIRE



Générale et greffière-trésorière

Je, Louise Newbury, mairesse, atteste la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.